

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de la SICAV est de générer, sur un horizon d'investissement supérieur à 5 ans, une création de valeur à long terme en investissant en priorité dans des actions d'entreprises cotées et par défaut dans des produits de taux.

Politique d'investissement

La stratégie d'investissement consiste à investir dans des sociétés bien gérées, disposant d'un modèle d'entreprise compréhensible et de perspectives favorables à long terme. Les gérants exigent l'existence de barrières à l'entrée solides et pérennes afin que la société puisse dégager une rentabilité des capitaux investis élevée. Le portefeuille est constitué de 30 à 40 entreprises leaders dans leur secteur d'activité. L'équipe de gestion attache une importance particulière au prix d'acquisition des titres et n'intervient que lorsque les cours sont attractifs. Ces investissements ont vocation à être détenus sur longue période afin de profiter de la création de valeur générée dans la durée.

L'allocation entre actions et produits de taux variera en fonction du niveau de valorisation des marchés. A titre indicatif, l'exposition aux actions s'élèvera au minimum à 70 % du portefeuille lorsque les gérants pourront identifier un nombre suffisant d'investissements de qualité à des prix attractifs.

L'exposition aux actions négociées sur les marchés organisés (Alternext, Alternative Investment Market (AIM)...) sera limitée à 10 % de l'actif global de la SICAV.

La SICAV pourra utiliser des instruments financiers à terme simples uniquement pour couvrir le risque de change. La SICAV n'a pas recours aux dépôts.

En complément, les gérants pourront investir :

- De 0 % à 100 % en actions internationales ;
- De 0 % à 100 % en titres de créances et instruments des marchés monétaires et obligataires dont le rating minimum est BBB- par S&P ou équivalent ;
- De 0 % à 100 % en parts d'OPCVM de droit français ou européens dits « monétaires euro ».

Aucun indicateur financier n'a vocation à être utilisé pour l'appréciation de la performance de la SICAV.

Principales caractéristiques

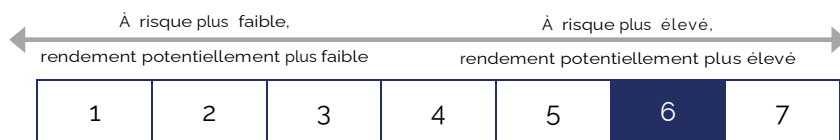
Durée de placement recommandée : 5 ans minimum

Valeur Liquidative (VL) de la SICAV : hebdomadaire. Les demandes de souscription et de rachats sont centralisées le dernier jour ouvré de chaque semaine avant 11 heures auprès du dépositaire et sont exécutées sur la base de la prochaine VL.

La SICAV réinvestit ses revenus (SICAV de capitalisation).

Montant minimum de souscription : 125 000 euros (cent vingt-cinq mille euros)

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV. Le niveau de l'indicateur de risque passé ne préjuge pas du niveau de l'indicateur futur. La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Cette SICAV est classifiée « catégorie 6 » en fonction du type de gestion active et discrétionnaire mis en œuvre par Amalthée Gestion qui allie une exposition aux marchés actions de façon prépondérante, sans contrainte géographique ou de capitalisation boursière, à une exposition en produits de taux.

LES RISQUES IMPORTANTS POUR LA SICAV NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

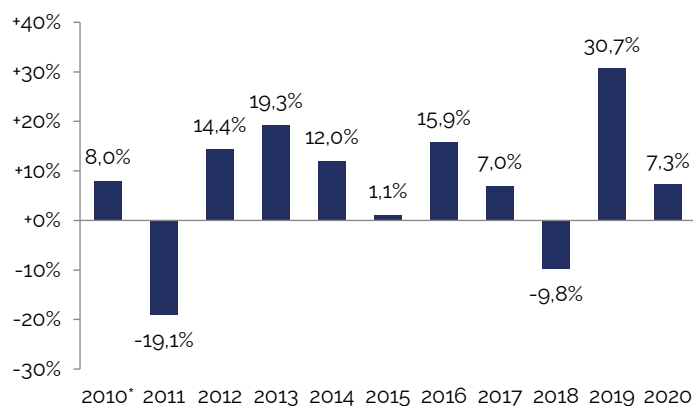
Les risques encourus en matière de change peuvent porter sur 100 % des actifs en l'absence d'utilisation d'instruments financiers à terme simples. La SICAV pourra être exposée au risque de liquidité inhérent aux petites et moyennes capitalisations.

FRAIS AU 31/12/2020

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la performance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	Frais d'entrée : néant Frais de sortie : néant	
Frais prélevés par la SICAV sur l'année 2020	Frais courants : 1.5 %	Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2020. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais » du prospectus de cet OPCVM. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.
Autres frais prélevés par la SICAV	Néant	La SICAV ne prélève ni commissions variables, ni commissions de mouvement. Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la page 8 de la note détaillée de cet OPCVM.

PERFORMANCES PASSES



Avertissement : Le diagramme affiché des performances passées ne constitue pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis.

La devise dans laquelle les performances passées ont été calculées est l'Euro.

* L'OPCVM a été créé le 18 juin 2010.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : RBC Investor Services Bank France SA

Informations : Les rapports mensuels et annuels, les lettres annuelles, le prospectus AMF, la politique de vote, le rapport d'exercice des droits de vote et l'historique de la Valeur Liquidative sont disponibles sur demande via le site de la société de gestion : www.amaltheegestion.com

Responsabilité : La responsabilité d'Amalthee Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cette SICAV est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Amalthee Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 04/05/2021

Politique de rémunération :

La politique de rémunération est disponible sur le site internet www.amaltheegestion.com et peut être communiquée sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

Information US persons (FATCA) : Les actions de cette SICAV ne sont et ne seront pas enregistrées aux Etats Unis en application du U.S Securities Act de 1933 ; elles ne doivent ni n'être offertes, vendues ou transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933).